

## DÉCLARATION COMMUNE « OBJECTIF REGIONEL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE »

### LIV RÉUNION DES MINISTRES DE L'ORGANISATION LATINO-AMÉRICAINNE D'ÉNERGIE

Paraguay, 31 Octobre 2024

Les Ministres de l'Énergie du Argentina, Barbados, Belice, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Panamá, Paraguay, République Dominicaine, Suriname, Trinité et Tobago, Uruguay et Venezuela, en leur qualité de membres de l'OLADE, réunis dans la ville d'Asunción, République du Paraguay, le 31 octobre 2024.

#### CONSIDÉRANT

1- La pertinence de l'OLADE en tant qu'institution intergouvernementale d'Amérique latine et des Caraïbes, dédiée depuis 1973 à la promotion du développement et de l'intégration énergétiques dans la région, soutenue par les principes de L'Accord de Lima et la nécessité de coordonner les actions pour le développement énergétique régional.

2- L'instruction émise dans la Décision Ministérielle XLVII/D/531 de la XLVII Réunion des Ministres du 7 décembre 2017, qui exhorte le Secrétariat permanent de l'OLADE à créer une initiative régionale, de souscription volontaire, qui encourage l'augmentation du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans la région, alignée sur les objectifs du développement durable, en plus de créer des mécanismes intra-régionaux de comptabilisation du taux de variation de l'efficacité énergétique pour ses pays membres.

3- Les engagements pris par les États membres de l'OLADE pour réaliser l'objectif 7 de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable « assurer l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne ». En particulier, la cible 7.3.1 stipule de « doubler le taux mondial d'amélioration de l'intensité énergétique par rapport au taux moyen de la période 1990-2010 », ce qui signifie améliorer l'intensité énergétique de 2,6 % par an entre 2010 et 2030.

4- L'engagement mondial sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, signé lors de la COP28 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans lequel 116 pays, dont 17 sont membres de l'OLADE, ont déclaré leur « intention de travailler en collaboration et rapidement » pour tripler la capacité mondiale installée d'énergies renouvelables et doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030.

5- L'impact significatif de la consommation d'énergie sur les émissions de gaz à effet de serre et les multiples avantages sociaux, environnementaux et économiques de l'amélioration de l'efficacité énergétique, y compris l'accès équitable aux services énergétiques, la réduction de la pauvreté énergétique et la création d'emplois verts.

6- Les obstacles existants à la mise en œuvre effective des mesures d'efficacité énergétique, notamment les contraintes financières, la discontinuité des politiques publiques, le manque de coordination entre les secteurs et la nécessité d'une plus grande coopération internationale et d'un transfert de technologies.

Nous déclarons notre intention de collaborer et de travailler rapidement à la réalisation des objectifs suivants :

**PREMIÈREMENT, NOUS EXPRIMONS** notre engagement à tout mettre en œuvre et à travailler ensemble pour contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à améliorer



l'efficacité énergétique régionale de 1,3 % d'ici à 2030, sur la base de l'évolution de l'intensité énergétique de l'Amérique latine et des Caraïbes.

**DEUXIÈMEMENT - RÉAFFIRMER** la nécessité de disposer de ressources financières suffisantes et adéquates pour soutenir les programmes et les mesures d'incitation en matière d'efficacité énergétique, renforcer les infrastructures et les capacités locales, et promouvoir l'adoption de technologies propres et durables.

**TROISIÈMEMENT.- SOUTENIR ACTIVEMENT** les actions qui favorisent le renforcement des politiques et des réglementations en matière d'efficacité énergétique, avec l'engagement de travailler à l'établissement d'objectifs nationaux en matière d'efficacité énergétique, dans le cadre des engagements pris par les États membres de l'OLADE, pour la réalisation de l'objectif 7 de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable.

**QUATRIÈMEMENT : EXHORTER L'OLADE** à jouer le rôle de secrétariat technique dans l'identification, l'analyse et la diffusion des enseignements tirés et des meilleures pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique, ainsi que dans la mise en place de mécanismes efficaces de collecte de données et de mise à jour du référentiel, qui permettraient le suivi et l'évaluation des objectifs régionaux fixés.

**CINQUIÈMEMENT : RATIFIER** que tous les efforts et travaux conjoints entrepris dans le cadre de la présente déclaration, afin de contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique, seront conformes aux niveaux de développement, à la disponibilité de l'énergie, aux ressources technologiques et financières, entre autres éléments établis dans les politiques et les plans des États, en reconnaissant pleinement la souveraineté et l'autodétermination des États membres de l'OLADE.

